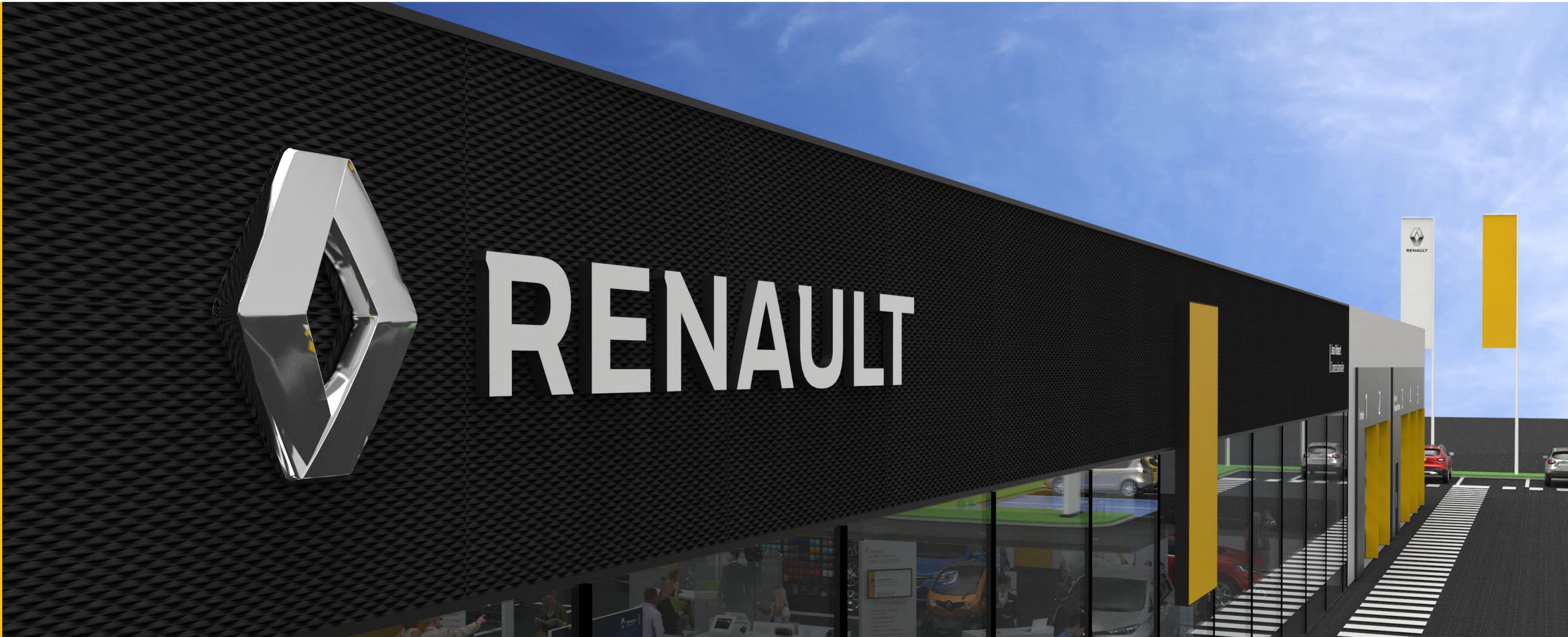


Renault Store - Cahier des charges techniques



RENAULT
Passion for life

La résille de façade



Sommaire

Prescriptions générales

Prescriptions techniques générales	4
------------------------------------	---

Généralités

Vue générale	12
Couleurs et matières	13

Principes techniques

Présentation générale	15
Description de la résille	16
Résultat attendu	17
Mise en œuvre des façades < à 2400 mm	18
Mise en œuvre des façades > à 2400 mm	21

1

Prescriptions techniques

Prescriptions techniques générales

1.1 Préambule

RENAULT attend de tous les intervenants sur le programme « Renault Store » une obligation de résultats conforme aux exigences du Cahier des Charges Techniques. Les règles et les spécificités générales reprises ci-dessous sont à considérer comme le minimum à observer, à mettre en œuvre pour obtenir le résultat escompté.

1.2. La sécurité des personnes et des biens

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il a analysé les risques liés à ses prestations, que son personnel et les sous-traitants éventuels ont suivi une formation suffisante. Le strict respect de la législation en matière de sécurité et de protection des travailleurs est exigé.

1.3. Le respect de l'environnement

Les matériaux et les moyens de mise en œuvre, permettant de réduire les nuisances environnementales, seront privilégiés (matériaux recyclables, technologies permettant des économies d'énergie, toxicité des matériaux et des produits utilisés, ...).

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il dispose des différentes autorisations administratives (permis d'exploiter, permis d'environnement) nécessaires à la fabrication des différents matériels et qu'il respecte les conditions d'exploiter imposées par la législation en vigueur ou par les conditions spécifiques d'exploitation des pays concernés.

Une approche globale telle que la norme ISO 14001 est recommandée.

1.4. La qualité

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il travaille selon des normes d'assurance qualité ISO 9000, la certification formelle étant, quant à elle, particulièrement recommandée. L'enseignant joindra à son offre un Plan Qualité spécifique pour assurer RENAULT de sa capacité à fournir les produits finis et les pièces détachées conformes aux exigences contractuelles, dans les délais impartis. Il demandera à ses sous-traitants fabricants d'agir également de la sorte.

Les procédures appliquées doivent permettre :

- De s'assurer, que les pièces et produits achetés, fabriqués et fournis ne seront ni utilisés, ni livrés avant qu'ils soient contrôlés et reconnus conformes.
- Des procédures devront être prévues pour la recherche des causes des non-conformités et permettre d'apporter des solutions durables et généralisables pour y remédier et en éviter le renouvellement.

Ces opérations seront consignées sur des documents appropriés et avoir l'agrément de RENAULT avant d'être généralisées.

- De suivre, au moyen d'indicateurs (incidents, réclamations, ...), de contrôle, d'Audit, l'évolution de la qualité des produits et des services de dépose et pose.

Ce suivi devra déboucher sur des actions préventives ou correctives ; elles devront avoir l'agrément de RENAULT avant d'être appliquées.

Prescriptions techniques générales

1.5. Le respect des messages et des couleurs

Les visuels devront être conformes aux images formelles de ce document.

Toutes les teintes sont en finition satiné 40 % sauf indication précise contraire. Le respect des couleurs devra faire l'objet d'une attention particulière.

Le respect de tolérances sur le L.a.b. est demandé.

2.1. Normes techniques générales

Le référentiel de conception et de réalisation à suivre sera, à minima, celui imposé par les normes Eurocode.

La réglementation relative aux dimensionnements des structures en vigueur dans chacun des pays devra être respectée en tenant compte des conditions climatiques.

Les obligations de résultats suivantes sont exigées :

- Sous l'effet de leur poids propre, les matériels doivent apparaître parfaitement horizontaux et verticaux.
- Le parallélisme entre les éléments séparés doit être respecté.
- Sous l'effet d'un vent normal (Cf. NV65 et NF EN1991-1-4 (Eurocode 1)), la flèche admissible entre la fixation et le point le plus éloigné de la fixation (cote « d »), n'excèdera pas $d/100$.

2.1.1. CONDITIONS CLIMATIQUES

Le vent à prendre en compte, au niveau de la résistance, pour la France est celui des règles N.V.65 – dernière édition (actuellement avril 2000) : zones 4, site exposé, pour les autres pays, la pression dynamique de base à prendre en compte est de $q=160,7$ daN/m (soit 184,25 km/h).

2.1.2. REGLES DE CONSTRUCTION

2.1.2.1 Charpente en alliages d'aluminium :

Règles de conception et de calcul des charpentes en alliages d'aluminium - DTU dernière édition (actuellement juillet 1976).

Norme applicable pour la réalisation des structures : NF EN 1090-2 et Eurocode 9.

2.1.2.2 Construction en acier

Règles de calcul des constructions en acier CM 66 » - dernière édition.

Norme applicable pour la réalisation des structures : NF EN 1090 et Eurocode 3.

2.1.2.3 Massifs

Les massifs seront du type « poids » avec ferrailage minimum.

Le béton à mettre en œuvre devra être un CPA dosé à 400 kg/m³ ($s'_{28}=300$ bars - $s_{28}=25$ bars).

Prescriptions techniques générales

2.1.2.4 Calculs des éléments plastiques

Adapter les règles du CM 66 en utilisant un coefficient de sécurité de 2 sur les contraintes.

2.1.3. MATERIAUX

2.1.3.1 Généralités

Les matériaux utilisés seront tous de premier choix et conviendront à l'usage pour lequel ils ont été prévus, ils seront mis en œuvre en tenant compte des règles de l'art inhérentes à la profession et dans le respect des normes et règlements en vigueur en France et dans les Pays auxquels ils sont destinés.

Les matériaux mis en œuvre ne présenteront aucun défaut susceptible de compromettre la durabilité des ouvrages. Les matériels devront être d'un nettoyage, d'une maintenance et d'un entretien aisés.

Les matériaux seront capables de résister aux conditions climatiques sévères telles que la pluie, la neige, la grêle, la condensation, la poussière, et le brouillard salin.

Le fonctionnement devra être assuré entre - 20 et + 80 ° C.

2.1.3.2 Aciers

Les aciers seront soit « finis à chaud » selon NF EN 10210 ou « finis à froid » selon NF EN 10219-1 et 2. La qualité des aciers sera mentionnée sur les plans d'exécution et il va sans dire qu'il sera tenu compte des propriétés mécaniques des différents types d'aciers pour les calculs de stabilité.

Tous les éléments seront façonnés sous abri couvert.

Après usinage, soudures, percements, entailles,... Les éléments seront préparés avant le traitement anticorrosion : brossage des soudures, ébavurage soigné, nettoyage, grenaillage et sablage.

Le traitement anticorrosion sera réalisé par galvanisation à chaud minimum 80 µm devra assurer une protection sans défaillance pendant la durée minimale de la garantie décennale.

Aucun usinage ne pourra être réalisé après traitement anticorrosion des pièces.

Toute la visserie et la quincaillerie (y compris les charnières) seront en acier inox 18/10 (NFE 25.033).

2.1.3.3. Aluminium

La norme de référence est la NF EN 573-1. Les pièces participant à une structure portante seront choisies dans la série « 6000 ». Pour les pièces n'entrant pas dans une structure portante, la série « 1000 » est tolérée.

Les alliages sont soudables.

Les pièces seront soigneusement ébavurées et les soudures seront brossées avant protection éventuelle.

Les parties visibles des matériels seront traitées par l'application d'une peinture suivant une procédure de type « Qualicoat ».

Prescriptions techniques générales

2.1.3.4. PMMA

Le PMMA répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

	Pièces planes avec usinage PMMA « coulé »	Pièces planes sans usinage PMMA « extrudé »
• Couleur blanc opale (valeurs pour une éprouvette de 3mm d'épaisseur)		
• Résistance à la traction >	75 MPa	70 MPa
• Résistance à la flexion >	130 MPa	120 MPa
• Module de flexion >	3250 MPa	3000 MPa
• Résistance au choc CHARPY lisse >	12 MPa	10 MPa
• Dilatation <	1 mm / 1 m / 10°C	1 mm / 1 m / 10°C
• Transmission lumineuse >	50 %	33 %

Les faces thermoformées le seront en PMMA extrudé de couleur blanc diffusant en respectant les paramètres de chauffage des plaques du fabricant.

Lorsque des pièces en PMMA ont une hauteur supérieure à 100 cm, elles devront être suspendues en partie haute par un tasseau en PMMA collé.

L'épaisseur des plaques sera calculée en respectant les normes de résistance à la traction exposées ci-dessus.

2.1.3.5. ABS

Les caractéristiques suivantes devront être respectées :

- Résistance à la traction > 40 MPa
- Module de flexion > 2000 MPa
- Résistance au choc CHARPY entaillé -20°C > 14 MPa
- Dilatation < 1 mm / 1 m / 10°C

2.1.3.6. Mousse expansée

Les caractéristiques suivantes devront être respectées :

- Matière PVC blanc 9010
- Densité > 50 g/cm³
- Stabilisé aux UV : 14 MPa
- Dureté shore D > 75
- Dilatation < 1 mm / 1 m / 10°C

2.1.3.7. Peinture

Les pièces peintes doivent présenter un aspect régulier sur toute leur surface.

Des défauts comme pores, fissures, grains de poussières, coulures de peinture ou ondulations ne sont pas tolérées.

Prescriptions techniques générales

Les échantillons de pièces brutes peintes seront testés et acceptés par RENAULT, après avoir subi les tests suivants auprès d'un organisme certifié :

- Couleur
après un test LAB avec colorimètre MINOLTA 508 D avec illuminant D65 et observateur à 10° et composante spéculaire inclus (les tolérances dans l'espace CIELAB sont L +/- 1, a +/-1,5, b +/- 1,5).
- Brillance à 40 ° : après un test suivant la norme NF T 30064.
- Brillance à 60 ° : après un test suivant la norme NF T 30064
- Adhérence : tenue au quadrillage.
Classification 1, selon P UW 150 1. Norme NF T 30038
- Solidité de la teinte :
QUV suivant NF T 30036 après 200 heures d'exposition.

Des échantillons de chacun des éléments seront fournis, sur demande, à RENAULT pour contrôle.

2.1.4. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les ensembles disposants d'équipements électriques devront être conformes aux « exigences essentielles » en matière de sécurité de l'union européenne. Dans ce cadre, le fournisseur fera établir un certificat (par type d'équipement) qui devra mentionner sans ambiguïté la conformité des ensembles et donc des composants :

- aux exigences en matière de sécurité, de protection des utilisateurs et de toutes autres personnes (directive 73/23/CEE sans seuil inférieur de tension)
- aux exigences en matière de compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE).

La plaque signalétique de chaque matériel devra mentionner le marquage CE indiquant la conformité à ces exigences.

La réglementation relative aux enseignes en basse tension en vigueur dans chacun des pays devra être respectée.

En outre les prescriptions suivantes seront respectées :

Les équipements électriques seront en conformité avec les normes en vigueur des séries NFC 15-100, NFC 20-010 et NFC 20-030, NFC 71, NFC 32 pour la France et la norme internationale IEC 60364.

Ceci concerne notamment :

- Les installations électriques de première catégorie et les installations d'enseignes lumineuses de basse tension.
- Le comportement au feu des matériels électriques et le degré de protection procuré par les enveloppes,
- Les câbles de basse tension souples et rigides.

En outre, les équipements seront conformes aux réglementations de déparasitage en zone d'habitation et seront donc livrés déparasités.

Prescriptions techniques générales

2.1.4.1 Protection IP

Le degré de protection de l'ensemble du matériel électrique sera au minimum IP 44-D.

2.1.4.2 Protection contre les chocs électriques

L'ensemble du matériel sera de « classe 1 ».

2.1.4.3 Fixations

Les supports de ballasts et condensateurs seront écartés des fonds d'enseignes et fixés sur des rails de type Oméga, pontets ou bossages.

Les câbles et les gaines seront fixés aux structures tous les 50 cm.

2.1.4.4 Passages de câbles

Chaque passage de câble ou de gaine au travers d'une partie métallique sera assuré par un presse-étoupe.

Boîtes de raccordement.

Une boîte de raccordement étanche IP44 en plastique sera prévue à l'entrée de chaque ensemble. Cette boîte sera équipée d'une broche de raccordement 5 entrées pouvant recevoir du 4 mm.

Toutes les boîtes de raccordement auront un repérage P1+P2+P3+T+N.

2.1.4.5 LED

Les LED blanches utilisées auront les caractéristiques suivantes :

- Durée de vie : 50.000 heures pour une perte de flux initial de 50 % à l'issue de la période
- Garantie 5 ans pour un fonctionnement de 10 heures/jour avec une perte de flux maximale de 20 %
- La température de fonctionnement des LED : - 20° C et +50 °C.
- Indice de protection minimale : IP 67
- Les LED employées devront être conformes aux normes internationales IEC 62504 TS Ed. 1, IEC 61231, IEC 62560 Ed 1, IEC 62031 LED module safety, IEC 61347-2-13 LED control gear.

2.1.4.6 Convertisseurs

Les convertisseurs d'alimentation des LED auront les caractéristiques suivantes :

- Large plage de tension d'alimentation (100 à 300 volts)
- Protection réversible contre l'élévation de la température et la surcharge
- Protection contre les court-circuits avec redémarrage automatique
- Indice de protection minimale : IP 67
- Fonctionnement conforme à : EN 55015, EN 61000-3-2, EN 61547, EN 61558-2-17

Prescriptions techniques générales

2.1.5. VISSERIE ET QUINCAILLERIE

Toute la visserie et quincaillerie utilisée sont en acier inoxydable (non aimantable).

Les rivets « pop » en aluminium sont acceptés dans la mesure où les tiges aciers sont systématiquement retirées.

Pour le soudage, les fils et électrodes sont conformes à la NF 81.830.

2.1.6. ANCRAGES ET FIXATIONS

Les plinthes de tous les équipements doivent être parfaitement démontables sans avoir à enlever un autre élément de l'ensemble. Les plinthes doivent cacher les platines ou les fixations. Les platines doivent être facilement accessibles lorsque les plinthes sont enlevées.

Pour chacun des ensembles nécessitant un massif de fondation ou une fixation sur une structure tierce, l'enseignant fournira les éléments de nécessaire ainsi que les conditions de calcul de ceux-ci (conditions de vent et méthodes de calcul).

2.1.7. PLAQUE D'IDENTIFICATION

Chaque produit fini fera l'objet d'un marquage par plaque d'identification métallique sur sa structure et comportera au minimum les indications suivantes :

- Nom de l'enseignant
- Code du produit et le lot
- Le mois et l'année de fabrication
- Le marquage CE s'il est lumineux.

2.1.8. STOCKAGE

Les produits finis seront stockés dans un local sec et ventilé. Les accès aux contrôleurs RENAULT seront possibles à chaque instant.

2.2. Garanties

Les fournisseurs s'engagent à garantir leurs produits selon les conditions ci-dessous :

- Garantie de 2 ans sur l'installation contre défaut et malfaçon,
- Garantie de 5 ans sur le matériel électrique dont LED et convertisseurs,
- Garantie de 5 ans sur les adhésifs,
- Garantie de 5 ans sur les tôles laquées en atelier,
- Garantie de 7 ans sur les losanges chromés,
- Garantie de 10 ans sur les tôles et profilés prélaqués par aluminium,
- Garantie de 10 ans sur les structures internes,
- Garantie de 10 ans sur les faces acryliques PMMA.

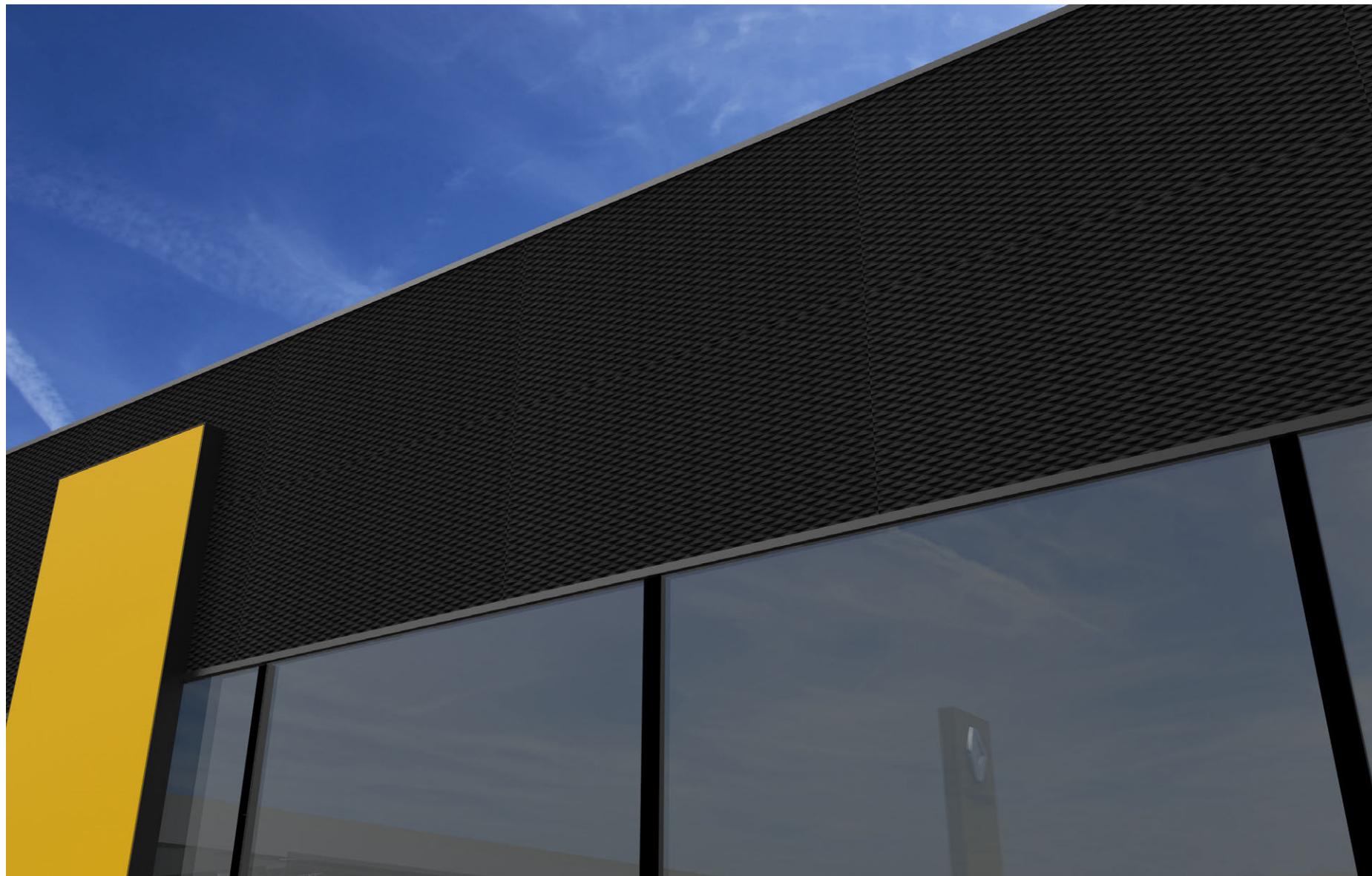
2

Généralités

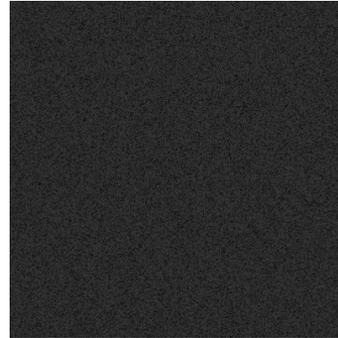
Vue générale

Description

La résille de façade vient habiller la partie supérieure des showrooms, aussi bien en façade principale qu'en façade secondaire.



Couleurs et matières



Gris foncé métallisé

- Tôle aluminium postlaquée 20/10^{ème}
- Finition satinée à 30% de brillance
- Finition métallisée
- Réf. AXALTA - Alestia IP
Gris anthracite X930500089



Noir mat RAL 9005

- Tôle aluminium prélaquée 15/10^{ème}
- Finition mate à 2% de brillance

3

Principes techniques

Présentation générale

Principe

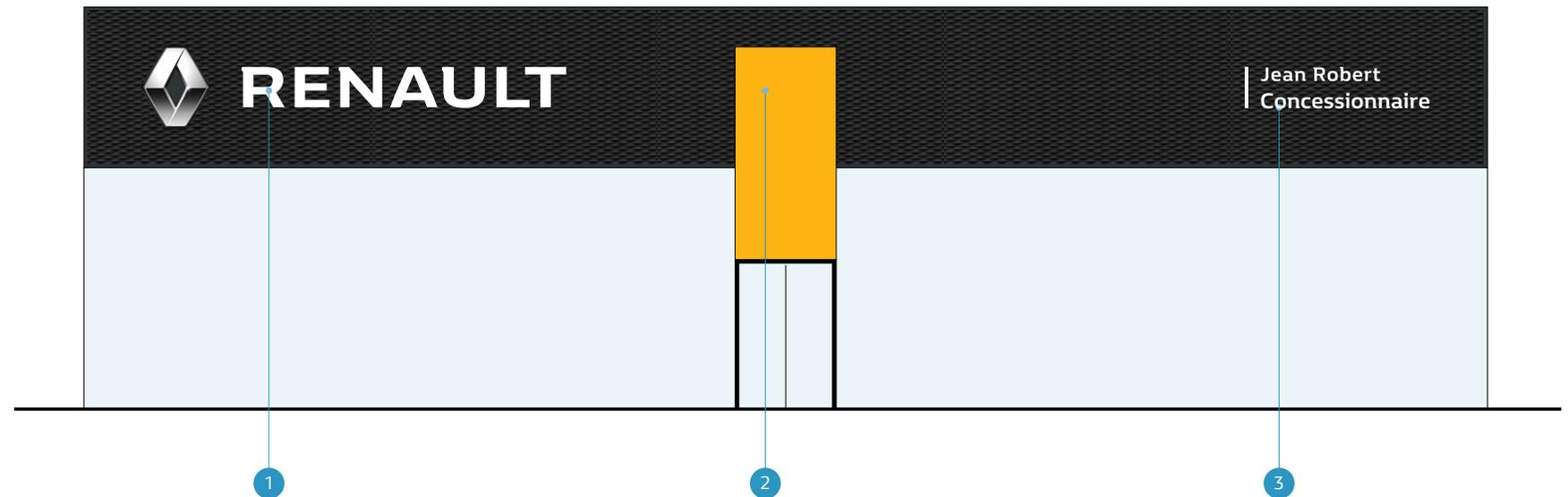
La résille de façade habille la partie supérieure du showroom.

En façade principale, elle comporte :

- la signature Renault et la Raison Sociale,
- l'imposte.

Légende

- ① Signature Renault (losange volume et mot Renault)
- ② Imposte
- ③ Raison Sociale



Description de la résille

Principe

La résille est réalisée en métal déployé à partir d'une tôle aluminium d'épaisseur 20/10^{ème} :

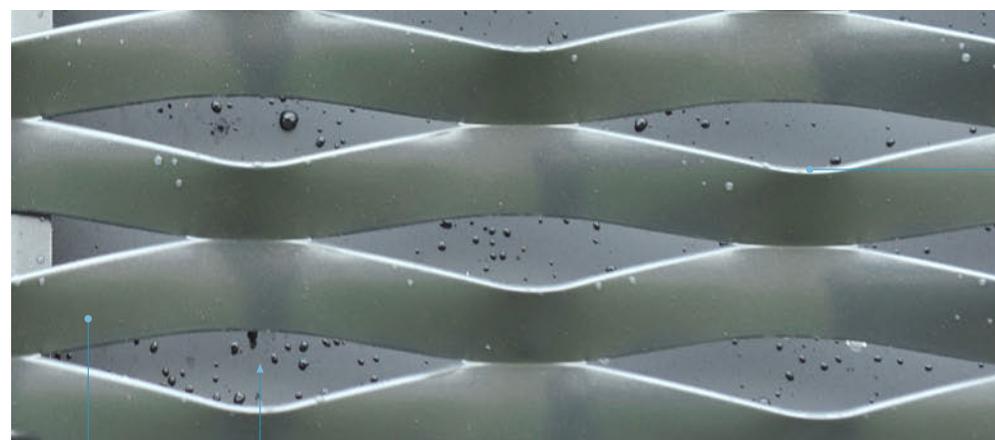
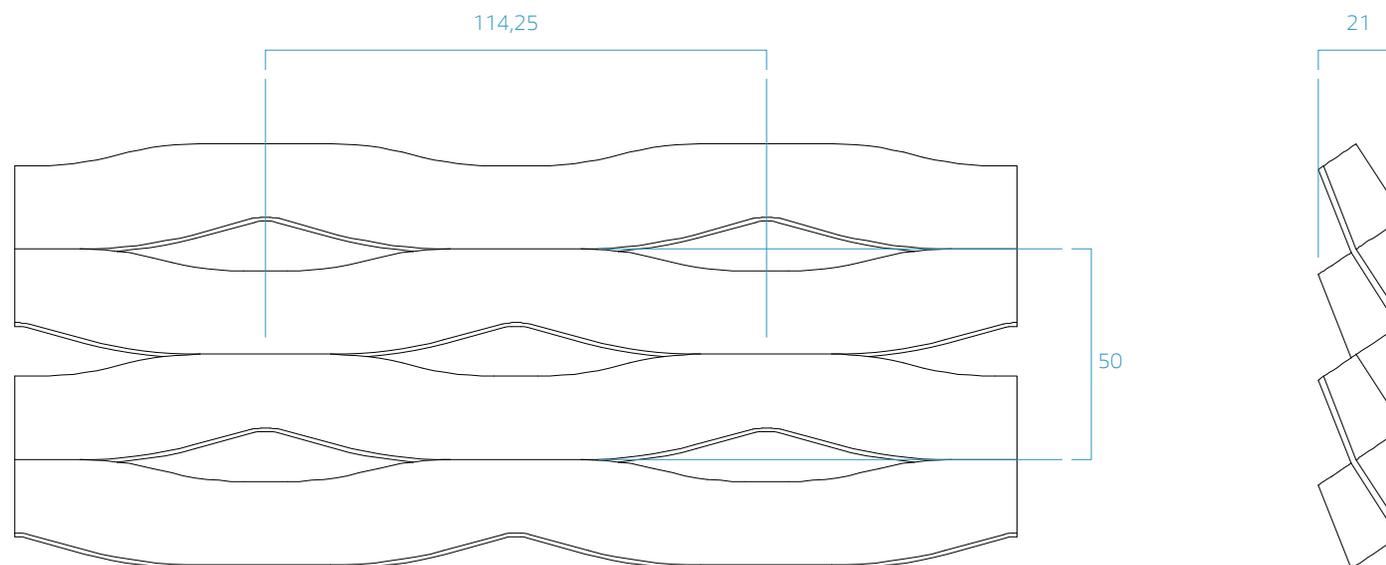
- format brut de la tôle : 2500 x 2000 mm,
- format du module fini : 2285 x 1940 mm,
- maille de L. 114,25 x Ep. 21 x H. 25 mm,
- peinture en postlaquage gris foncé métallisé satiné.

Poids approximatif : 12 kg/m²

Derrière les modules de résille, distant d'environ 60 mm, un panneau d'aluminium noir mat crée un contraste mettant en valeur les effets de lumière sur la résille.

Légende

- 1 Résille métallique gris foncé métallisé satiné
- 2 Fond en tôle aluminium 15/10^{ème}, prélaquée noir mat RAL 9005



Sens de l'ouverture du métal déployé

1

2

La teinte de résille est en cours de contretypage et sera disponible chez AKZO-NOBEL et DUPONT pour une application en poudrage. Se connecter sur le site Brand Stores **à partir du 30 MAI 2016** pour mise à jour de ce document.

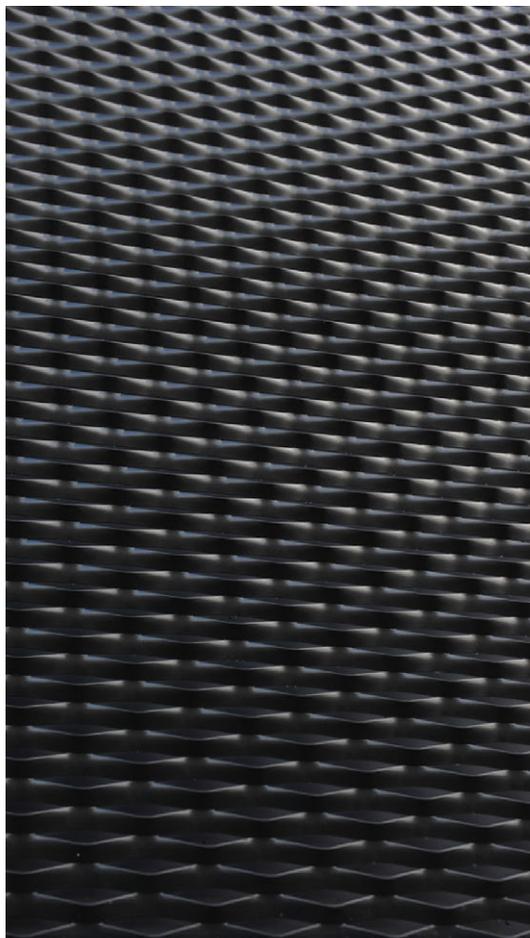
Résultat attendu

Contraintes

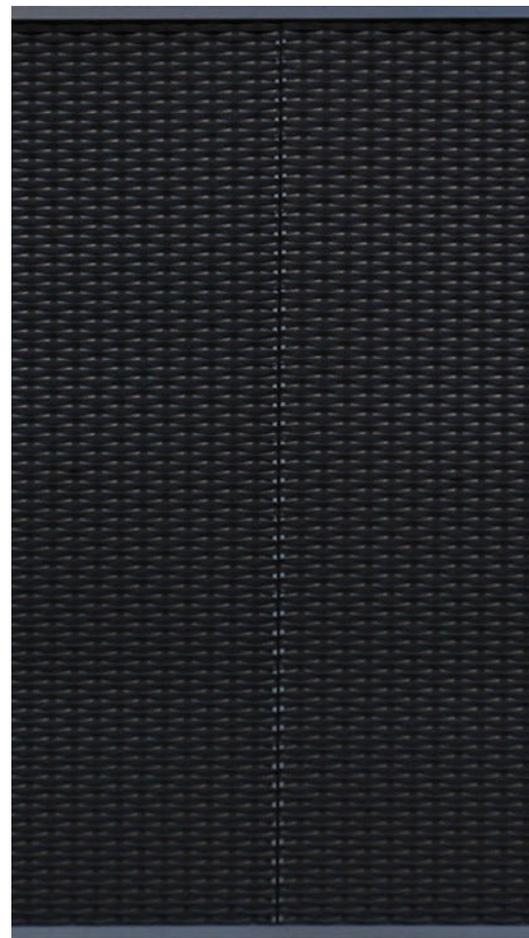
- Il conviendra de bien respecter la teinte, la métallisation et la brillance de la peinture afin d'obtenir l'effet visuel attendu.
- L'ouverture de la maille métallique est toujours dirigée vers le haut.
- Les jonctions entre modules de résille devront être maîtrisées et régulières.
- Les modules de résille devront présenter une planéité satisfaisante et une homogénéité dimensionnelle dans la réalisation de la maille afin d'offrir une bonne continuité visuelle notamment au niveau des raccords.

Légende

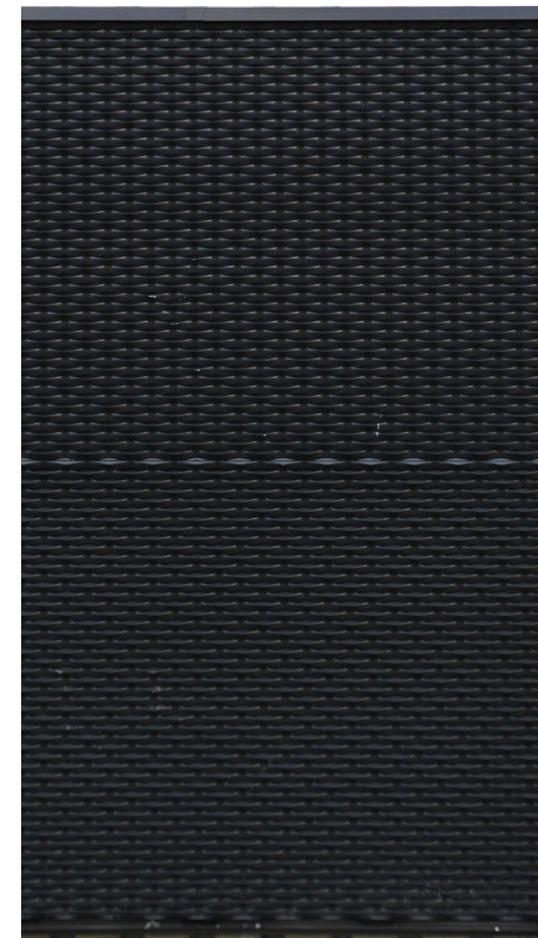
- 1 Aspect général d'un module de résille
- 2 Jonction verticale entre 2 modules de résille
- 3 Jonction horizontale entre 2 modules de résille



1



2



3

Mise en œuvre pour des hauteurs < à 2,40 m

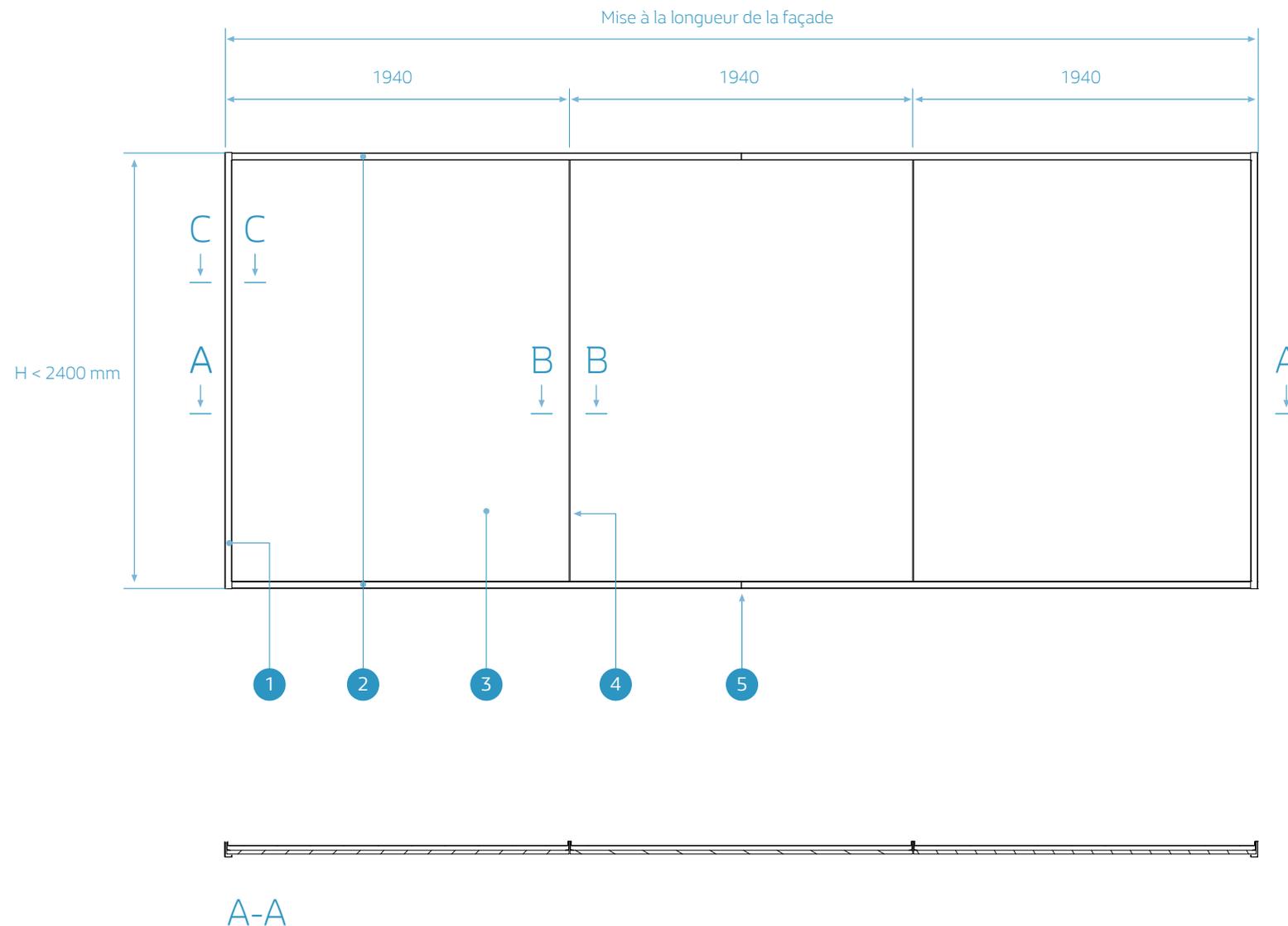
Principe

Lorsque la façade aura une hauteur inférieure à 2,40 m, l'habillage se présentera comme un ensemble homogène comportant un cadre périphérique et des modules de résille de format approximatif h. 2285 x l. 1940 mm, raccordés selon un joint vertical.

On veillera tout particulièrement à la planéité des modules de résille, **ce qui peut nécessiter d'en recouper les bords** afin de libérer les tensions issues de la mise en forme du métal déployé.

Légende

- 1 Montant vertical du cadre périphérique, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé
- 2 Lisse horizontale du cadre périphérique, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé
- 3 Module de résille h. 2285 x 1940 mm
- 4 Jonction verticale entre 2 panneaux de résille
- 5 Joint bord à bord centré de la lisse avec éclisse d'alignement



Détails et assemblages des habillages de façade < à 2400 mm

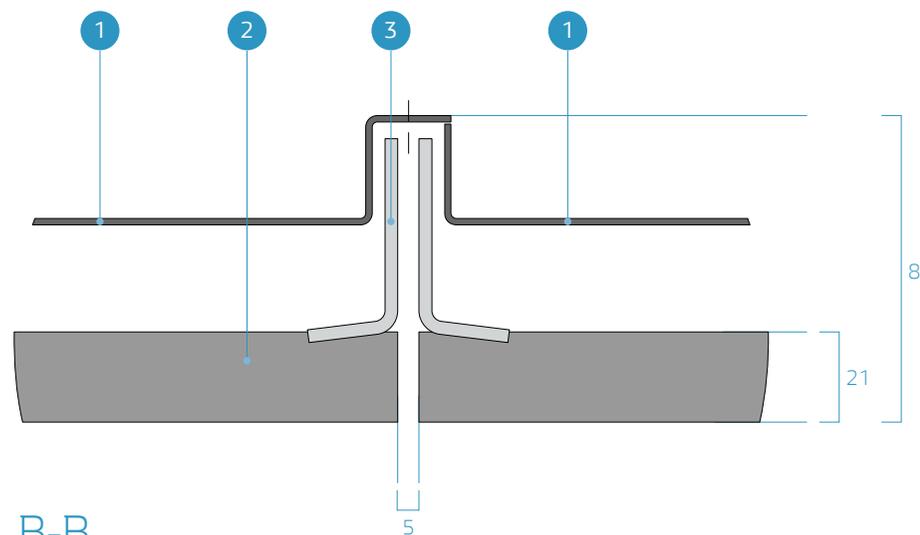
Principe

Ces détails concernent les habillages de façade d'une hauteur inférieure à 2,40 m.

On notera que la jonction verticale entre 2 panneaux de résille comporte toujours un joint creux de largeur maximale 5 mm.

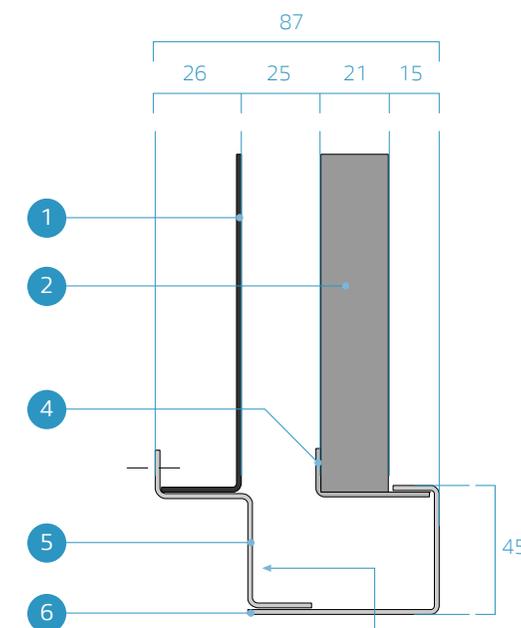
Légende

- ❶ Fond en tôle aluminium 15/10 ème, prélaquée noir mat RAL 9005
- ❷ Module de résille h. 2285 x l.1940 mm
- ❸ Cornière verticale ajourée en aluminium 3 mm, soudée au dos de la résille pour rigidification
- ❹ Equerre d'alignement en aluminium postlaquée gris foncé métallisé
- ❺ Élément arrière du cadre périphérique de reprise au mur, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé
- ❻ Montant vertical du cadre périphérique, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé



B-B

Jonction verticale
entre modules



C-C

Coupe sur le cadre
périphérique

ATTENTION
Cette pièce d'une largeur de 50 mm est implantée tous les 400 mm afin de faciliter l'évacuation des feuilles d'arbres ou autres éléments pouvant passer au travers de la résille

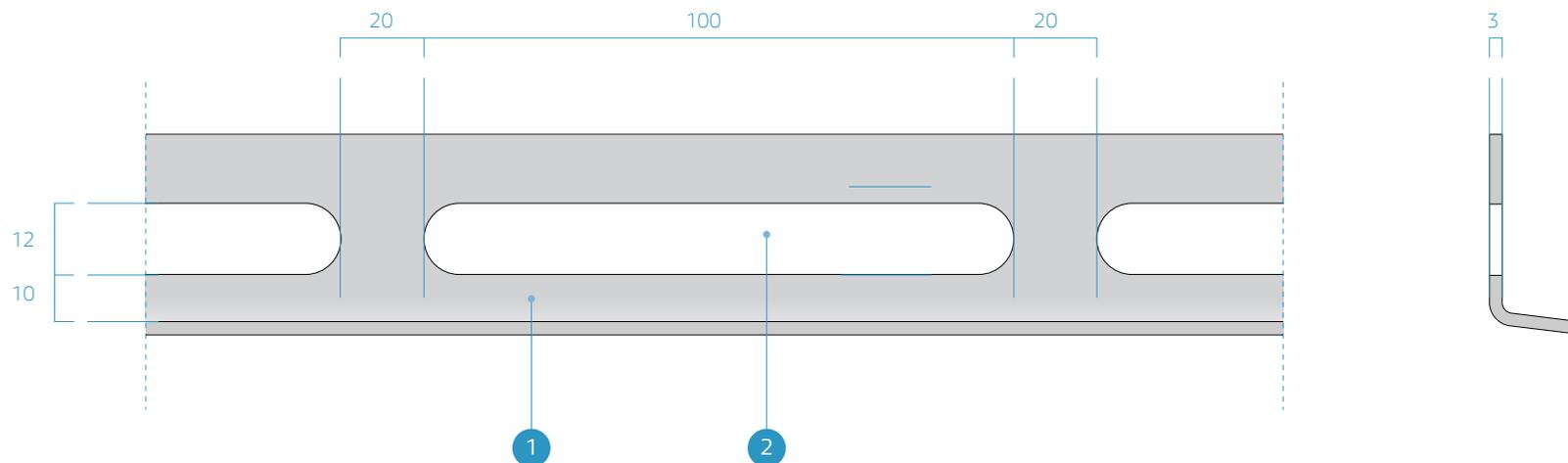
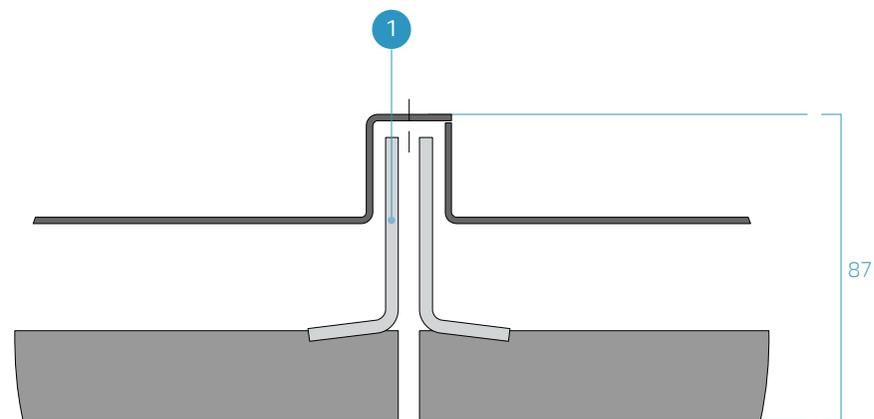
Ajourage des cornières verticales

Principe

Les cornières verticales servant à rigidifier les modules de résille, sont ajourées de manière régulière afin de diminuer les ombres portées perceptibles sur le fond noir.

Légende

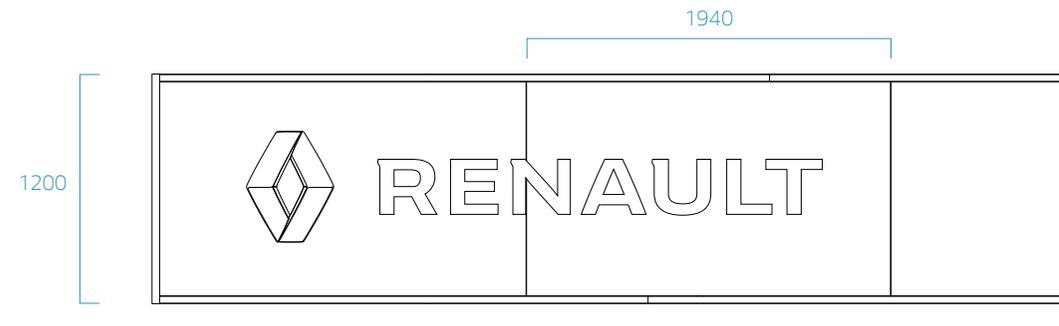
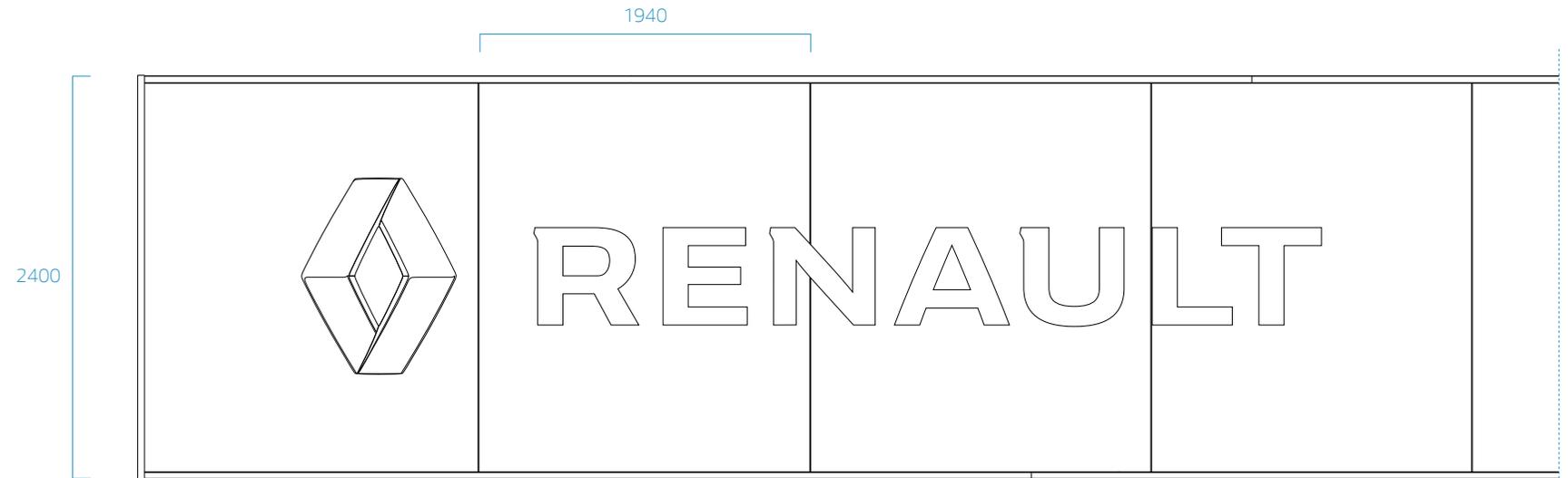
- ❶ Cornière verticale en aluminium 3 mm, soudée au dos de la résille pour rigidification
- ❷ Ajourage 100 x 12 mm



Exemples de calepinage des façades < à 2400 mm

Principes

- Les modules de résille ont pour dimensions maximales : 2285 x 1940 mm.
- En-dessous de 2400 mm de hauteur de façade à habiller, les modules sont disposés selon un rythme vertical, sans joint horizontal.
- L'ouverture de la résille est toujours dirigée vers le haut.
- La signature Renault est disposée sur la résille sans chercher à créer un alignement sur les joints.
- Le cadre périphérique a une épaisseur fixe de 45 mm, indépendante de la hauteur totale de l'habillage.



Mise en œuvre pour des hauteurs > à 2,40 m

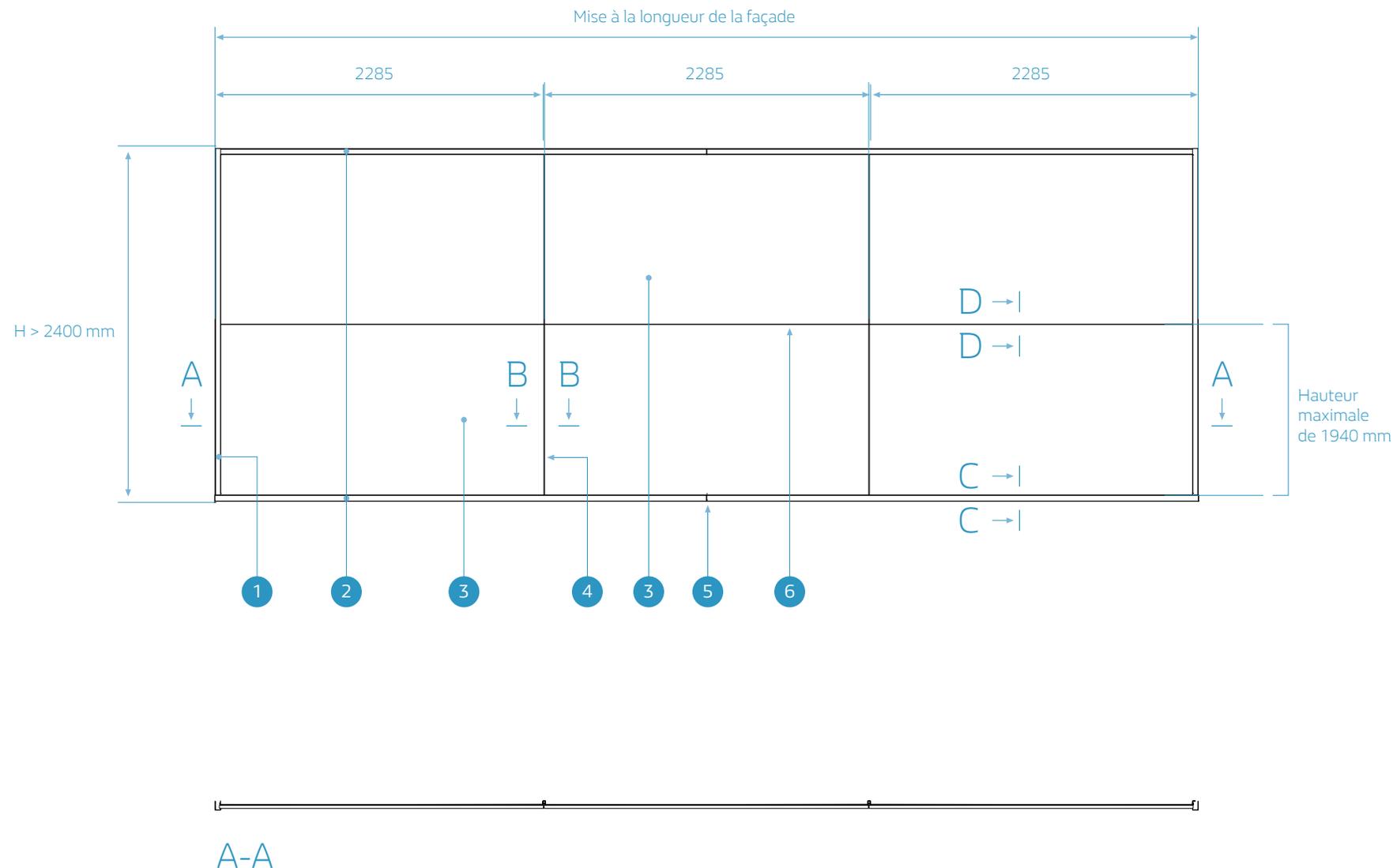
Principe

Lorsque la façade aura une hauteur supérieure à 2,40 m, l'habillage se présentera comme un ensemble homogène comportant un cadre périphérique et des modules horizontaux de résille de format approximatif h. 1940 x l. 2285 mm, raccordés sur un plan vertical et un plan horizontal.

On veillera tout particulièrement à la planéité des modules de résille, **ce qui peut nécessiter d'en recouper les bords** afin de libérer les tensions issues de la mise en forme du métal déployé.

Légende

- 1 Montant vertical du cadre périphérique, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé
- 2 Lisse horizontale du cadre périphérique, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé
- 3 Module de résille h. 1940 x l. 2285 mm
- 4 Jonction verticale entre 2 panneaux de résille
- 5 Joint bord à bord centré de la lisse
- 6 Joint bord à bord centré entre 2 modules



Détails et assemblages des habillages de façade > à 2400 mm

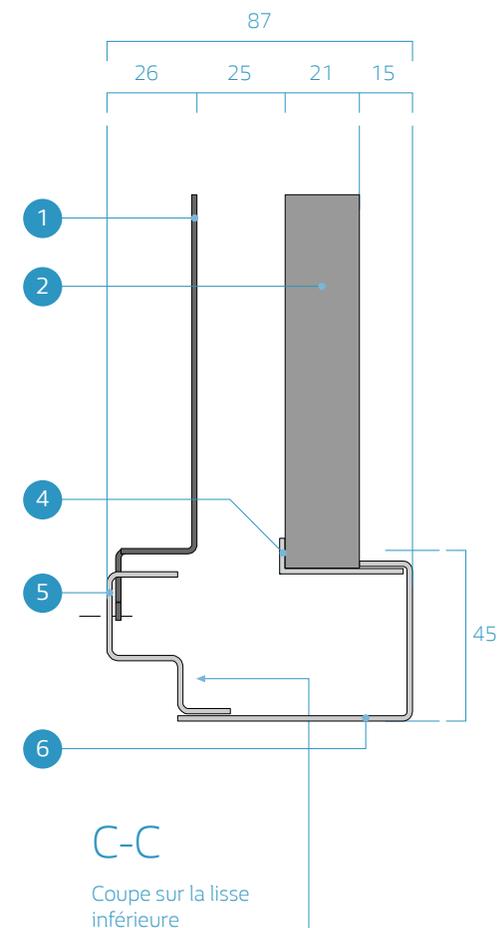
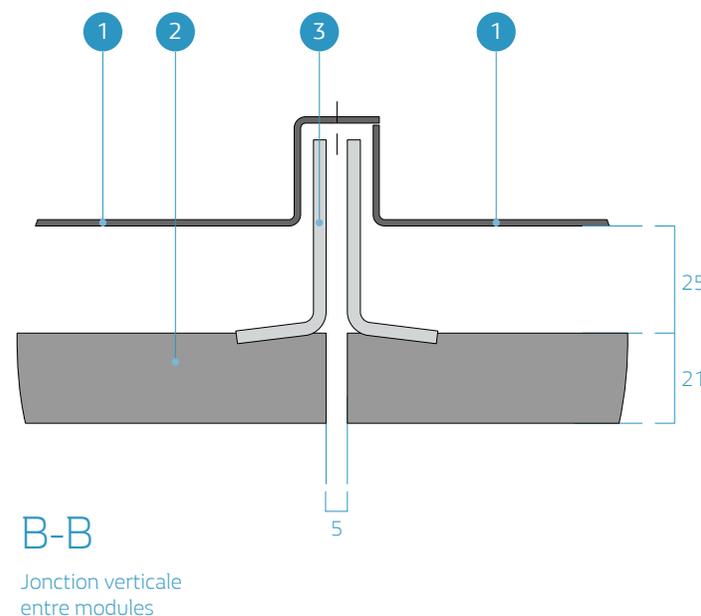
Principe

Ces détails concernent les habillages de façade d'une hauteur supérieure à 2,40 m.

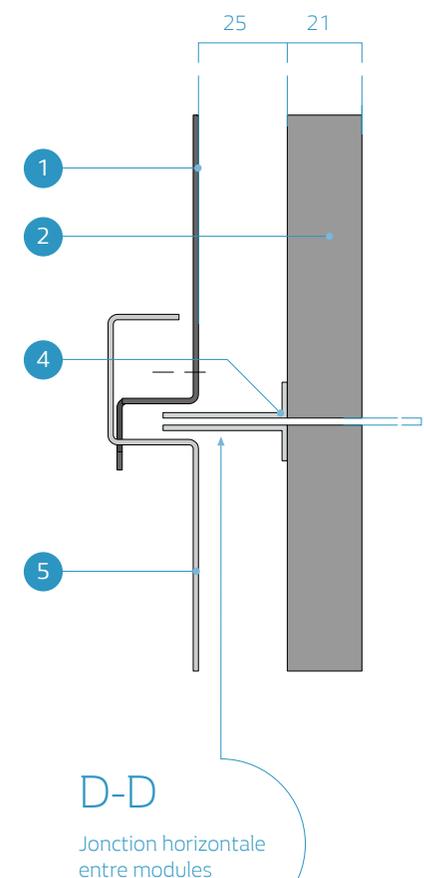
On notera que la jonction verticale entre 2 panneaux de résille comporte toujours un joint creux de largeur maximale de 5 mm tandis que la jonction horizontale se fait avec un joint bord à bord de hauteur maximale de 2 mm

Légende

- 1 Fond en tôle aluminium 15/10 ème, prélaquée noir mat RAL 9005
- 2 Module de résille h. 1940 x l. 2285 mm
- 3 Cornière verticale ajourée en aluminium 3 mm, soudée au dos de la résille pour rigidification
- 4 Equerre d'alignement en aluminium postlaquée gris foncé métallisé
- 5 Élément arrière du cadre périphérique de reprise au mur, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé
- 6 Cadre périphérique, en tôle aluminium 20/10 ème, postlaquée gris foncé métallisé



ATTENTION
Cette pièce d'une largeur de 50 mm est implantée tous les 400 mm afin de faciliter l'évacuation des feuilles d'arbres ou autres éléments pouvant passer au travers de la résille



ATTENTION
Cette pièce d'une largeur de 50 mm est implantée tous les 400 mm afin de faciliter l'évacuation des feuilles d'arbres ou autres éléments pouvant passer au travers de la résille

Exemples de calepinage des façades > à 2400 mm

Principes

- Les modules de résille ont pour dimensions maximales : h. 1940 x l. 2285 mm.
- De 2400 mm à 3880 mm de hauteur, deux modules horizontaux sont nécessaires, disposés avec un joint central.
- Au-delà de 3880 mm de hauteur, trois modules horizontaux sont nécessaires, disposés avec deux joints horizontaux.
- L'ouverture de la résille est toujours dirigée vers le haut.
- La signature Renault est disposée sur la résille sans chercher à créer un alignement sur les joints.
- Le cadre périphérique a une épaisseur fixe de 45 mm, indépendante de la hauteur totale de l'habillage.

NOTA

Les exemples ci-contre présentent la hauteur de signature standard la plus grande associant le losange de 1800 mm à un mot Renault de 900 mm à un mot Renault de 900 mm.

